



NATIONS
UNIES

EP

UNEP/MED WG.469/4



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

10 mai 2019
Original : Anglais

18^{ème} Réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)

Budva, Monténégro, 11-13 juin 2019

Point 5 de l'ordre du jour : Suivi de la SMDD – Bonnes pratiques, échange d'expériences et défis

Tableau de bord méditerranéen de la durabilité : calendrier, liste des indicateurs mise à jour, propositions et recommandations

Note du Secrétariat

À sa 17^{ème} réunion (Athènes, Grèce, juillet 2017), la CMDD a examiné la liste des indicateurs proposés pour le Tableau de bord méditerranéen de la durabilité en vue de sa soumission à la COP 20. Elle a estimé qu'il s'agissait d'un document évolutif qui devait être continuellement évalué et actualisé, en synergie avec l'élaboration en cours du cadre global d'indicateurs des Objectifs de développement durable (ODD) et la mise en œuvre à l'échelle nationale.

À leur 20^{ème} réunion (Tirana, Albanie, décembre 2017), les Parties contractantes ont pris note de la liste d'indicateurs, figurant en annexe I de la décision IG.23/04, comme base pour la poursuite des travaux. Le Comité de pilotage de CMDD a été chargé de coordonner les activités visant à assurer une cohérence et une synergie complètes avec les travaux en cours sur les indicateurs des ODD, le but étant de mieux aligner le tableau de bord avec les indicateurs ODD.

Après les 19^{ème} et 20^{ème} réunions du Comité de pilotage de la CMDD, le Secrétariat (Plan Bleu) (i) a achevé la mise à jour du Tableau de bord méditerranéen de la durabilité (liste d'indicateurs en Annexe I), (ii) a rédigé une version révisée des fiches d'information analytiques (UNEP/MED WG.469/Inf.4) et (iii) a formulé des propositions et recommandations figurant dans ce document en vue d'améliorer le processus, en se basant sur les difficultés rencontrées et sur les enseignements tirés, dont une proposition pour alimenter régulièrement le tableau de bord. Le calendrier associé au tableau de bord, tel qu'il a été approuvé par le Comité de pilotage à sa 20^{ème} réunion, figure en Annexe II du présent document.

Le Tableau de bord méditerranéen de la durabilité actualisé et les produits connexes seront présentés, après examen à la 18^{ème} Réunion de la CMDD, à la Réunion des Points focaux du PAM (Athènes, 10-13 septembre 2019) et à la COP 21 (Naples, Italie, 2-5 décembre 2019).





Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

PNUE/PAM
Athènes, 2019

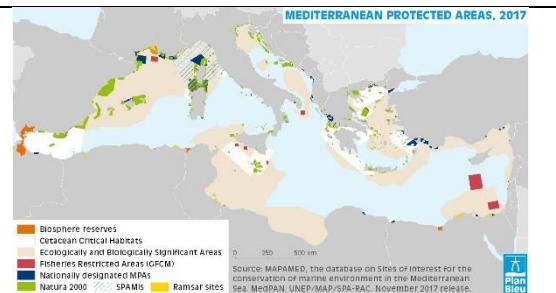
Tableau de bord méditerranéen de la durabilité :
Calendrier, liste des indicateurs mise à jour, propositions et recommandations

I. Considérations méthodologiques : portée géographique

1. La plupart des indicateurs du tableau de bord sont spécifiquement conçus pour s'appliquer à une échelle géographique spécifique ou à l'échelle nationale. Toutefois, certains indicateurs doivent également ou exclusivement être calculés pour des ensembles géographiques plus restreints (bassins hydrographiques, région côtière, bande côtière, lieu) ou particuliers (aires marines).

<p>Le « niveau national » correspond à l'ensemble du territoire national.</p> <p>Les territoires extra-métropolitains non méditerranéens ne sont pas pris en compte.</p> <p>Cette échelle géographique sert principalement aux indicateurs socio-économiques et environnementaux d'ordre général.</p>	 <p>Source : Institut de recherche pour systèmes d'information sur l'environnement.</p>
<p>Le « bassin hydrographique » correspond aux principaux bassins hydrographiques méditerranéens.</p> <p>Un bassin hydrographique méditerranéen peut être soit un bassin hydrographique, soit l'agrégation de bassins hydrographiques d'un pays.</p> <p>Cette échelle géographique sert principalement aux indicateurs de pollution d'origine aquatique et terrestre.</p>	 <p>Source : Plan Bleu</p>
<p>La « région côtière » correspond aux régions administratives du niveau 3 de la nomenclature commune des unités territoriales statistiques (NUTS 3) de l'Union européenne le long de la mer Méditerranée.</p> <p>La région côtière méditerranéenne peut être soit un élément de niveau NUTS 3, soit l'agrégation des éléments de niveau NUTS 3 d'un pays.</p> <p>Cette échelle géographique sert principalement aux questions côtières, par exemple aux indicateurs de l'économie bleue.</p>	 <p>Source : Plan Bleu.</p>
<p>Les sous-régions géographiques de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) de la FAO servent principalement aux indicateurs relatifs à la pêche.</p>	 <p>Source : FAO/CGPM.</p>

L'échelle de l'ensemble du bassin de la Méditerranée convient aux indicateurs de la biodiversité marine, tels que l'emplacement des aires marines protégées.



Source : MEDPAN, CAR/ASP (2017).

II. Considérations méthodologiques : indicateurs des Objectifs de développement durable (ODD)

2. Défini par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux Objectifs de développement durable (ODD), le cadre mondial d'indicateurs des ODD, y compris plusieurs indicateurs affinés, a été approuvé à la 48^{ème} session de la Commission de statistique de l'ONU (mars 2017). Il a été adopté par l'Assemblée générale le 6 juillet 2017 et contient 232 indicateurs¹.

3. Les indicateurs des ODD visent un double objectif. Premièrement, un indicateur doit être un outil de gestion qui aide les pays à élaborer des stratégies pour la mise en œuvre fondées sur des éléments factuels afin de réaliser les ODD. Deuxièmement, un indicateur est un outil de suivi qui mesure les progrès accomplis dans la réalisation d'une cible et permet de rendre des comptes à l'ensemble des parties prenantes.

4. Le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux ODD classe ces indicateurs en trois catégories, selon leur état d'avancement méthodologique et la disponibilité des données au niveau mondial, associées aux critères/définitions suivants :

- *Catégorie I : l'indicateur est conceptuellement clair, sa méthodologie est établie au niveau international et des normes existent, et des données sont régulièrement produites par les pays pour au moins 50 % des pays et de la population dans chaque région où l'indicateur est pertinent.*
- *Catégorie II : l'indicateur est conceptuellement clair, sa méthodologie est établie au niveau international et des normes existent, mais des données ne sont pas produites régulièrement par les pays.*
- *Catégorie III : la méthodologie de l'indicateur n'est pas établie au niveau international ou des normes n'existent pas encore, mais une méthodologie ou des normes sont en train d'être mises au point ou à l'essai (ou le seront).*

5. Au 4 avril 2019, la classification contenait 101 indicateurs de catégorie I, 91 indicateurs de catégorie II et 34 indicateurs de catégorie III. Six indicateurs appartiennent à plusieurs catégories ; différentes composantes d'un indicateur donné sont classées dans différentes catégories.

III. Analyse critique des indicateurs du Tableau de bord méditerranéen de la durabilité

6. On dispose de données pour 26 indicateurs : voir les fiches d'information analytiques figurant dans le document UNEP/MED WG.469/Inf.4. Chaque indicateur a fait l'objet d'une évaluation,

¹ Résolution sur les travaux de la Commission de statistique sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 adoptée par l'Assemblée générale (A/RES/71/313).

présentée ci-après, qui analyse la période de mise à jour et l'état actuel, ainsi que les lacunes en matière de données.

7. **Empreinte écologique** : élaboré par *Global Footprint Network*, cet indicateur basé sur une méthodologie robuste, malgré quelques biais, permet de communiquer des messages clefs. *Le Living Planet Report 2018* (Rapport planète vivante 2018) reposait sur des données datant de 2014.
8. **Indice de développement humain (IDH)** : cet indice a été lancé en 1990 par le Bureau du Rapport sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). C'est l'un des indicateurs composites les plus connus ayant trait aux aspects du développement humain : éducation, santé et économie. Des données sont disponibles pour la plupart des pays méditerranéens et mises à jour régulièrement.
9. **Taux de croissance annuel du PIB réel par habitant** (indicateur ODD 8.1.1 – catégorie I) : cet indicateur est géré par la Division de statistique de l'ONU. On dispose de données annuelles sur la période 1970–2016.
10. **Taux d'alphabétisation des jeunes** : lié à l'indicateur ODD 4.6.1 relatif à la « *Proportion de la population d'un groupe d'âge donné ayant les compétences voulues à au moins un niveau d'aptitude fixé a) en alphabétisme et b) arithmétique fonctionnelle, par sexe* » (catégorie II), cet indicateur est géré par l'UNESCO à partir de données provenant d'enquêtes nationales. On ne dispose pas de données pour tous les pays méditerranéens.
11. **Ratio filles/garçons d'inscription dans l'enseignement primaire, secondaire et tertiaire** : lié à l'indicateur ODD 4.5.1 relatif aux « *Indices de parité (femmes/hommes, urbain/rural, quintile inférieur/supérieur de richesse et autres paramètres tels que le handicap, le statut d'autochtone et les situations de conflit, à mesure que les données deviennent disponibles) pour tous les indicateurs dans le domaine de l'éducation de cette liste pouvant être ventilés* » (catégories I, II et III, selon l'indice), cet indicateur est géré par l'UNESCO à partir de données provenant d'enquêtes nationales. On ne dispose pas de données pour tous les pays méditerranéens.
12. **Nombres de ratifications et niveau de mise en conformité tels que reportés par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone** : cet indicateur mesure l'état de la ratification de la Convention de Barcelone et de ses protocoles par les Parties contractantes. Les données sont rassemblées par l'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée.
13. **Surface des aires marines protégées, en proportion des eaux territoriales marines** (indicateur ODD 14.5.1 – catégorie I) : au niveau mondial, cet indicateur est géré par le Centre mondial de surveillance pour la conservation (WCMC) dans la Base de données mondiale sur les zones protégées. Les données pour la Méditerranée sont fournies par le Centre d'activités régionales pour les zones spécialement protégées (CAR/ASP) et le réseau des gestionnaires des aires marines protégées (AMP) méditerranéennes (MEDPAN). Cet indicateur est complexe car il existe plusieurs types d'AMP. Il faut traiter les données pour tenir compte des seules AMP de la Méditerranée qui se trouvent dans les eaux territoriales marines méditerranéennes.
14. **Proportion de stocks de poissons dont le niveau est biologiquement viable** (indicateur des ODD 14.4.1 – catégorie I) : géré par la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) de la FAO, cet indicateur ODD est difficile à ventiler par sous-zone de pêche et plus encore au niveau national. Il est classé dans la catégorie I, mais la base de données sur les ODD contient des données au niveau mondial seulement.
15. **Nombre d'aires protégées participant à la Liste verte des aires protégées** : cet indicateur est lié à la Liste verte du Programme mondial de l'UICN sur les aires protégées et de la Commission

mondiale des aires protégées, qui est également une initiative phare de l'Objectif 2 de la SMDD. À ce jour, seuls quelques pays et aires protégées de la Méditerranée sont concernés par la Liste verte.

16. **Aide publique au développement et dépenses publiques pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes** (indicateur ODD 15.a.1 – catégories I et III) : cet indicateur des ODD est géré par l'OCDE et les données sont disponibles avec un délai de deux ans. Les données disponibles ne permettent pas d'extraire spécifiquement les financements associés à la conservation de la biodiversité et à l'utilisation durable des écosystèmes en Méditerranée.

17. **Indice mondial de sécurité alimentaire** : cet indicateur est publié annuellement par le service de recherche du magazine *The Economist*, qui utilise ses propres estimations, car il manque un grand nombre de données officielles pour les années les plus récentes.

18. **Niveau de stress hydrique : prélèvements d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles** (indicateur ODD – catégorie I) : cet indicateur ODD est géré par la FAO et les données sont disponibles dans la base de données AQUASTAT de la FAO avec un délai de quatre ans. Cet indicateur doit être affiné pour les bassins hydrographiques méditerranéens des pays méditerranéens, avec l'appui des institutions et compagnies d'eau nationales. Par ailleurs, les prélèvements en eau non officiels, en particulier pour l'agriculture qui pourrait représenter une grande partie des prélèvements totaux, ne sont pas pris en compte.

19. **Demande en eau, totale et par secteur, comparé au PIB** : pour cet indicateur, les prélèvements en eau sont utilisés comme indicateur de substitution de la demande en eau. Les données disponibles dans la base de données AQUASTAT de la FAO sont très clairsemées. Cet indicateur pourrait être affiné en tenant compte de la production non conventionnelle (dessalement, réutilisation, etc.) et du bilan hydrologique (importations moins exportations). Il doit être affiné pour les bassins hydrologiques méditerranéens des pays méditerranéens, avec l'appui des institutions et des compagnies d'eau nationales.

20. **Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité** (indicateur ODD 6.1.1 – catégorie II) : géré par le Programme conjoint de suivi OMS/UNICEF, cet indicateur ODD est une version améliorée de l'indicateur des objectifs du Millénaire pour le développement relatif à la « *Proportion de la population utilisant une source d'eau potable améliorée* ». Les données proviennent de diverses sources nationales : enquêtes auprès des ménages au niveau national, recensements de la population et des logements, données administratives (organismes officiels), données de prestataires de service ayant une vaste couverture nationale, etc. La collecte de données doit être renforcée en menant des enquêtes auprès des ménages. C'est également un indicateur SEIS II qui doit être alimenté et évalué pour les régions côtières des pays du sud de la Méditerranée.

21. **Part de la population ayant accès à un système d'assainissement amélioré (total, urbain, rural)** : cet indicateur est analogue au point a) de l'indicateur ODD 6.2.1 relatif à la « *Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon* » (catégorie II). Géré par le Programme conjoint de suivi OMS/UNICEF, cet indicateur ODD est une version améliorée de l'indicateur des objectifs du Millénaire pour le développement relatif à la « *Proportion de la population utilisant un système d'assainissement amélioré* ». Les données proviennent de diverses sources nationales : enquêtes auprès des ménages représentatives au niveau national, recensements de la population et des logements, données administratives (organismes officiels), données de prestataires de service ayant une vaste couverture nationale, etc. La collecte de données doit être renforcée en menant des enquêtes

auprès des ménages. C'est également un indicateur SEIS II qui doit être alimenté et évalué pour les régions côtières des pays du sud de la Méditerranée.

22. Proportion des produits agricoles de qualité et/ou Part des terres agricoles utilisées par l'agriculture biologique : cet indicateur, ainsi que les informations et l'analyse connexes sont publiés annuellement par l'Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL) et IOFAM – Organics International (Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique). On trouvera des statistiques à l'adresse suivante : <https://statistics.fibl.org/>. Les séries chronologiques couvrant une période de 20 ans jusqu'en 2017 donnent des tendances pour la plupart des pays méditerranéens. IOFAM – Organics International a adopté la définition suivante : *l'agriculture biologique est un système de production qui préserve la santé des sols, des écosystèmes et des populations. Elle repose sur des processus écologiques, la biodiversité et des cycles adaptés aux conditions locales, et non sur des intrants aux effets préjudiciables. L'agriculture biologique allie la tradition, l'innovation et la science au profit de l'environnement partagé et favorise des relations équitables et une bonne qualité de vie pour tous les acteurs concernés.* La définition juridique donnée par l'Union européenne repose sur les mêmes principes (Règlement (CEE) n° 2092/91 sur la production biologique). La production biologique étant considérée comme un atout essentiel pour réduire la pollution terrestre agricole, il serait utile d'affiner l'échelle géographique des données pour les bassins hydrographiques méditerranéens ou les régions côtières de la Méditerranée, avec l'appui des institutions nationales concernées.

23. Indice de la Liste rouge (indicateur ODD 15.5.1 – catégorie I) : géré par l'UICN, cet indicateur ODD vise à montrer si les pertes de biodiversité ont cessé. Il repose sur l'évaluation du risque d'extinction des groupes d'espèces (et non des groupes taxonomiques). Comme pour tous les indices, l'analyse de cet indicateur donnant une vision générale du risque d'extinction de la biodiversité dans les pays, il faut en présenter le détail pour certaines espèces méditerranéennes. Les données sont mises à jour annuellement, les plus récentes correspondant à l'année 2018.

24. Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats (indicateur ODD 11.1.1 – catégorie I) : cet indicateur des ODD est géré par ONU-Habitat. On dispose seulement de données pour la « population urbaine vivant dans des quartiers de taudis » dans quelques pays méditerranéens, les plus récentes correspondant à l'année 2014 (*World Cities Report, 2016*). Le suivi de cet indicateur pourrait être amélioré avec l'appui des institutions nationales concernées (données provenant d'enquêtes auprès des ménages). On pourrait mettre l'accent sur des villes méditerranéennes spécifiques.

25. Sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO : cet indicateur est basé sur la liste des sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO disponible en ligne. On trouve aussi une liste du patrimoine mondial en péril. Les données sont traitées par le Plan Bleu pour fournir une vision de la situation dans les pays méditerranéens. Cet indicateur pourrait être affiné en mettant l'accent sur les sites qui se trouvent dans les zones côtières. Il ne fournit aucune information sur la situation de sites spécifiques. L'UNESCO réunit également des données sur l'indicateur ODD 11.4.1 relatif aux « *Dépenses totales (publiques et privées) par habitant consacrées à la préservation, à la protection et à la conservation de l'ensemble du patrimoine culturel et naturel, par type de patrimoine (culturel, naturel, mixte, inscrit au patrimoine mondial), niveau d'administration (national, régional et local/municipal), type de dépense (dépenses de fonctionnement/investissement) et type de financement privé (dons en nature, secteur privé à but non lucratif, parrainage)* » (catégorie III).

26. Déchets générés et traités par type de déchets et de traitement : cet indicateur est lié à l'indicateur ODD 12.5.1 relatif au « *Taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés* » (catégorie III). On dispose de données pour 2016 dans la base de données mondiales *What a Waste*

(Banque mondiale, 2018) et de quelques projections pour 2030 et 2050. C'est également un indicateur SEIS II qui doit être alimenté et évalué pour les régions côtières des pays du sud de la Méditerranée. Il pourrait également être affiné pour les principales villes côtières méditerranéennes.

27. **Émissions de gaz à effet de serre (rapportées au PIB)** : cet indicateur est un indicateur de substitution de l'indicateur des ODD 9.4.1 relatif aux « *Émissions de CO₂ par unité de valeur ajoutée* » (catégorie I), géré par l'Agence internationale de l'énergie (AIE) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI). Établies par l'AIE à partir des données des pays en s'appuyant sur les lignes directrices du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre, les estimations des émissions de CO₂ fournissent des données comparables au niveau international pour plus de 150 pays et régions. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) traite également des émissions de gaz à effet de serre, principalement pour les Parties visées à l'Annexe I. Les séries de données utilisées pour cet indicateur proviennent du *Carbon Dioxide Information Analysis Center* (CDIAC) par l'entremise de la Banque mondiale (indicateurs du développement dans le monde), les plus récentes correspondant à l'année 2014. Cet indicateur pourrait être amélioré en utilisant les données de la CCNUCC jusqu'en 2015-2016 et la base de données de l'AIE.

28. **Intensité énergétique [rapport entre énergie primaire et produit intérieur brut (PIB)]** (indicateur ODD 7.3.1 – catégorie I) et/ou **Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie** (indicateur ODD 7.2.1 – catégorie I) : les différentes sources de données existantes, principalement les Bilans énergétiques de l'AIE et la base de données statistiques de l'ONU sur l'énergie, permettent de réunir des données sur la consommation énergétique totale annuelle et la consommation d'énergie renouvelable. La base de données de la Division de statistique sur les ODD fournit des données jusqu'à l'année 2015. On devrait trouver des données plus récentes dans les bases de données de l'AIE (qui ne sont pas librement accessibles). Les indicateurs ODD 7.3.1 et 7.2.1 sont classés dans la catégorie I.

29. **Consommation matérielle nationale, consommation matérielle nationale par habitant et consommation matérielle nationale par unité de PIB** (indicateur ODD 12.2.2 – catégorie I) : cet indicateur ODD est géré par le PNUE. La base de données mondiale sur les flux de matière (*Global Material Flows Database*) couvre chaque pays individuellement sur une période de 47 ans (1970-2017).

30. **Nombre de stratégies nationales de développement durable adoptées ou révisées [et nombre de révisions depuis la première édition]** : cet indicateur a été alimenté à partir du rapport intitulé « *Towards a Green Economy in the Mediterranean* » (Eco Union, MIO-ESCDE et Green Economy Coalition, 2016). Le nombre de stratégies nationales de développement durable adoptées ou révisées doit être mis à jour à partir des informations communiquées directement par les pays.

31. **Proportion de crédits bancaires alloués au secteur privé – Existence de systèmes de financement alternatifs utilisant le crédit bancaire** : cet indicateur est lié à l'indicateur ODD 9.3.2 relatif à la « *Proportion des petites entreprises dans la valeur ajoutée totale de l'industrie* » (catégorie II). On trouve des données dans les indicateurs du développement dans le monde (Banque mondiale) provenant de diverses sources : Fonds monétaire international, Statistiques financières internationales, fichiers de données et estimations du PIB fournies par la Banque mondiale et l'OCDE. Les plus récentes correspondent à l'année 2017.

32. **Dépenses de recherche-développement en proportion du PIB** (indicateur ODD 9.5.1 – catégorie I) : cet indicateur ODD est géré par l'UNESCO. On dispose de données jusqu'à l'année 2016 dans la base de données sur les ODD ou dans la base de données de l'Institut de statistique

de l'UNESCO. L'alimentation de cet indicateur se fait seulement dans quelques pays méditerranéens à ce jour, mais devrait être élargie.

33. **Nombre de pays ayant des mécanismes clairs pour assurer la participation du public et son accès à l'information sur l'environnement** : cet indicateur est lié à l'indicateur des objectifs de développement durable 16.10.2 relatif au « *Nombre de pays qui adoptent et mettent en œuvre des dispositions constitutionnelles, réglementaires et politiques pour garantir l'accès public à l'information* » (catégorie II). On dispose de données dans la base de données sur les ODD provenant des Tendances mondiales en matière de liberté d'expression et de développement des médias de l'UNESCO. L'utilisation de cet indicateur doit être clarifiée.

34. **Nombre de pays ayant des stratégies nationales/plans d'action sur l'éducation pour le développement durable** : cet indicateur est lié à ODD 4.7.1 relatif au « *Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable, y compris l'égalité des sexes et le respect des droits de l'homme, dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants et d) l'évaluation des étudiants* » (catégorie III). Des données seront présentées par MIO-ESCDE, à l'occasion de la 2^{ème} Réunion du Comité méditerranéen de l'éducation pour le développement durable – Atelier régional sur l'éducation pour le développement durable (Héraklion, Grèce, 24-26 juin 2019).

IV. Recommandations

35. Le Secrétariat (Plan Bleu) souligne les points suivants, qui constituent les conditions minimales pour parvenir à tenir à jour et à alimenter régulièrement le Tableau de bord méditerranéen de la durabilité :

- L'application du principe de partage des données inscrit dans la politique de gestion des données du PAM (en cours d'élaboration) et l'amélioration de la coordination entre les diverses initiatives sur les indicateurs aux niveaux mondial et régional doivent permettre d'éviter les doubles emplois dans les activités et de répondre simultanément à plusieurs demandes, sans ajouter une nouvelle charge liée à l'établissement de rapports.
- La participation du PAM au projet relatif au mécanisme de soutien ENI SEIS II Sud, qui vise à réduire la pollution marine en Méditerranée en mettant en place un Système de partage d'informations sur l'environnement (SEIS) qui favorise la production et le partage réguliers de données, d'indicateurs et d'informations sur l'environnement, doit appuyer le suivi de la mise en œuvre de la SMDD.
- L'exploitation du Tableau de bord méditerranéen de la durabilité doit être renforcée grâce à l'appropriation de l'ensemble d'indicateurs et des principes de partage des données par les parties prenantes intéressées, dont les Parties contractantes, les organisations internationales et régionales et les institutions scientifiques.
- Une liste d'indicateurs n'est jamais finale ni exhaustive : elle doit évoluer à mesure que les connaissances et la disponibilité des données s'améliorent.

36. La liste d'indicateurs du tableau de bord étant un document évolutif, les indicateurs de la SMDD peuvent encore se rapprocher des indicateurs ODD à l'avenir, à mesure que les aspects méthodologiques et la disponibilité des données progressent au niveau international, sans perdre de vue les spécificités méditerranéennes et les objectifs de la SMDD.

37. La liste d'indicateurs doit également être révisée régulièrement pour mieux couvrir toutes les questions de la SMDD de manière équilibrée, en tenant compte en priorité des questions marines et côtières.

38. Enfin, il faudrait définir et mettre au point un processus régional permettant d'assurer le suivi efficace de la mise en œuvre de la SMDD, avec la participation des parties prenantes et partenaires intéressés aux niveaux régional et national, en coopération avec les producteurs d'information au niveau local. Ce processus, qui se fondera sur les principes de partage des données et des informations, doit être élaboré en synergie avec les processus et programmes existants, tels que l'élaboration d'une politique de gestion des données du PAM (en cours) et le SEIS. La coopération interne entre les composantes du PAM et la participation des organes nationaux sont essentielles au succès de processus. Ce dernier pourrait être complété par de nouveaux outils de production et de partage des données permettant un suivi en temps réel, tels que l'utilisation des mégadonnées pour le suivi des ODD.

Annexe I

**Tableau de bord méditerranéen de la durabilité – liste des indicateurs mise à jour
(telle qu'approuvée par le Comité de pilotage de la CMDD en avril 2019)**

Annexe I : Tableau de bord méditerranéen de la durabilité – liste des indicateurs mise à jour (telle qu’approuvée par le Comité de pilotage de la CMDD en avril 2019)

N°	Objectif SMDD	Nom de l'indicateur
1	Global	Empreinte écologique (*)
2	Global	Indice de Développement Humain
3	Global	Taux de croissance annuel du PIB réel par habitant (*) (Indicateur ODD 8.1.1), Produit Intérieur Brut (*), Produit Intérieur Brut par habitant (*)
4	Global	Taux d’alphabétisation des jeunes (*)
5	Global	Ratio filles/garçon d’inscription dans l’enseignement primaire, secondaire et supérieur (*)
6	1	Nombres de ratifications et niveau de mise en conformité tels que reportés par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone
7	1	Couverture des aires protégées par rapport aux eaux territoriales marines (*)
8	1	Proportion de stocks de poisson dans des limites biologiquement viables (*) (Indicateur ODD 14.4.1)
9	2	Nombre d’aires protégées participant à la Liste Verte des Aires Protégées (*)
10	2	Aide publique au développement et dépenses publiques pour la conservation et l’utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes (*) (Indicateur ODD 15.a.1)
11	2	Indice Global de Sécurité Alimentaire
12	2	Niveau de stress hydrique : prélèvement d’eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles (*) (Indicateur ODD 6.4.2)
13	2	Demande en eau, totale et par secteur, comparée au PIB (*)
14	2	Proportion de la population utilisant des services d’alimentation en eau potable gérés en toute sécurité (*) (Indicateur ODD 6.1.1)
15	2	Part de la population ayant accès à un système d’assainissement amélioré (total, urbain, rural) (*) (**)
16	2	Proportion des produits agricoles de qualité (*) et/ou Part des terres agricoles utilisées par l’agriculture biologique (*)
17	2	Index de la liste rouge (UICN) (*) (Indicateur ODD 15.5.1)
18	3	Proportion de la population urbaine vivant dans des taudis, des quartiers informels ou des logements inadéquats (*) (Indicateur ODD 11.1.1)
19	3	Sites inscrits au patrimoine mondial de l’UNESCO (*)
20	3	Déchets générés et traités par type de déchets et de traitement (*) (**)
21	4	Emissions de gaz à effet de serre (en relation avec le PIB)
22	4	Intensité énergétique mesurée en termes d’énergie primaire et de PIB (*) (Indicateur ODD 7.3.1) et/ou Energies renouvelables dans la consommation totale d’énergie finale (*) (Indicateur ODD 7.2.1)
23	5	Consommation intérieure de matières, consommation intérieure de matières premières par habitant et consommation intérieure de matières premières par rapport au PIB (*) (Indicateur ODD 12.2.2)
24	6	Nombre de Stratégies Nationales de Développement Durable adoptées ou révisées [et nombre de révisions depuis la première édition] (*)
25	6	Proportion de crédits bancaires alloués au secteur privé - Existence de systèmes de financement alternatifs utilisant le crédit bancaire

26	6	Dépenses publiques et privées pour la recherche et le développement en pourcentage du PIB
27	6	Nombre de pays ayant mis en place des mécanismes clairs pour garantir la participation du public et son accès à l'information environnementale (*)
28	6	Nombre de pays ayant des stratégies nationales/plans d'action sur l'éducation au développement durable en place

(*) Correspondant à/lié aux indicateurs des ODD (**) lié aux indicateurs SEIS / Horizon 2020

Annexe II
Calendrier du tableau de bord méditerranéen de la durabilité
(janvier 2019 - avril 2020)

Annexe II : Calendrier du tableau de bord méditerranéen de la durabilité (janvier 2019 - avril 2020)

Quoi	Qui	Quand
Discussion relative au Tableau de bord méditerranéen de la durabilité et à sa mise à jour	Comité de pilotage de la CMDD, Secrétariat	Janvier 2019 (20 ^e Réunion du Comité de pilotage de la CMDD)
Informations communiquées par le Secrétariat (Plan Bleu) concernant les trois indicateurs en suspens (aspects méthodologiques et disponibilité des données) et commentaires des membres du Comité de pilotage de la CMDD	Secrétariat (Plan Bleu)	Février 2019
Collecte et analyse des données, travail sur le tableau de bord mis à jour pour le renseigner et pour donner suite aux observations du Comité de pilotage de la CMDD, tout en tenant compte des actualisations des bases de données internationales	Secrétariat (Plan Bleu)	Février-mars 2019
Projet de Tableau de bord méditerranéen de la durabilité et fiches analytiques correspondantes	Secrétariat (Plan Bleu)	Mars 2019
Propositions et recommandations pour améliorer le processus lié au Tableau de bord méditerranéen de la durabilité, fondées sur les défis et les enseignements tirés	Secrétariat (Plan Bleu)	Avril 2019
Discussion et recommandations sur le Tableau de bord méditerranéen de la durabilité mis à jour et les fiches analytiques correspondantes	CMDD Points Focaux du Plan Bleu Secrétariat (Plan Bleu)	Juin 2019 (18 ^e Réunion de la CMDD et Réunion des Points Focaux du Plan Bleu)
Mise au point du Tableau de bord méditerranéen de la durabilité mis à jour	Secrétariat (Plan Bleu)	Juin 2019
Finalisation du Tableau de bord méditerranéen de la durabilité mis à jour et fiches analytiques correspondantes, en vue de sa soumission à la COP 21 qui se tiendra en décembre 2019	Secrétariat (Plan Bleu)	Septembre 2019
Collecte et analyse des données faisant suite aux requêtes de la COP 21 et tenant compte des actualisations des bases de données internationales	Secrétariat (Plan Bleu)	Janvier-mars 2020
Publication	Secrétariat (Plan Bleu)	Avril 2020